

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire : Extinction du passif - Quid de l'actif

Par **ololol**, le **03/11/2019** à **20:43**

Bonjour,

Après une mise en liquidation judiciaire (j'étais free-lance), j'ai pu réaliser l'extinction des créances définitives échues avant la cloture de la liquidation.

le problème reste le crédit immobilier en cours (104 000 à échoir en indivision) qui est entré dans les créances à échoir. Je suis séparé mais encore pacsé. Mon ex compagne n'étant pas dans la mesure de me racheter mes parts.

Quels recours me reste t- il pour éviter la saisie de ma maison. ?

Mercidevos réponses